Les différents modes d'instruction des enfants soumis à l'obligation scolaire

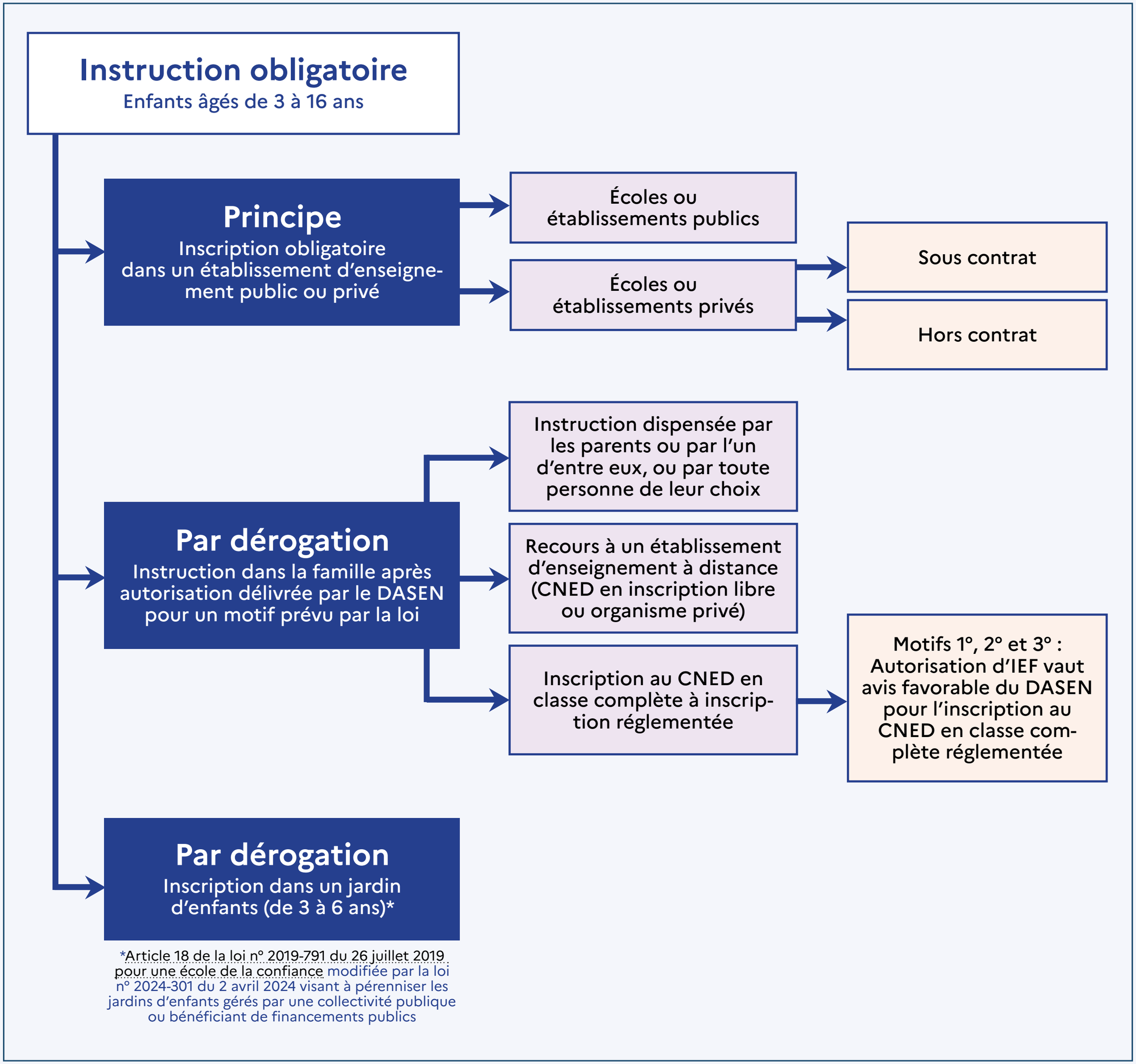

*Article 18 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance modifiée par la loi n° 2024-301 du 2 avril 2024 visant à pérenniser les jardins d'enfants gérés par une collectivité publique ou bénéficiant de financements publics